ALTENER II: programme pluriannuel de promotion des sources d'énergie renouvelables (1998-2002)

1997/0370(COD) - 11/11/1999

Etant donné que les programmes actuellement en cours arrivent à échéance à la fin de cette année et que le Conseil ne peut pas accepter tous les amendements votés (8), la présidence finlandaise a décidé de convoquer le Comité de conciliation à brève échéance. Ainsi, la réunion constitutive de la délégation a eu lieu le 20 octobre 1999. En ce qui concerne le fond, le différend avec le Conseil paraît tourner autour de la question budgétaire: accroissement proposé par le Parlement de 7,1 millions d'EURO.